

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

« **PREAMBULE** : Sauf accord dérogatoire exprès, écrit, et préalable de notre société, les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les ventes de produits par notre société ainsi qu'à toutes relations commerciales contractuelles ou précontractuelles entretenues avec notre société. Toute commande de produits implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales qui prévalent sur tout autre document, et notamment sur toutes conditions générales d'achat de l'acheteur ou sur toutes conditions spéciales négociées entre l'acheteur et notre société pour certaines commandes exceptionnelles ou marchés particuliers, sauf accord spécifique préalable à la commande convenu par écrit entre les parties.

Tout autre document que les présentes conditions générales de vente, et notamment catalogues, prospectus, publicités, notice n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle ».

I - COMMANDES

Par commande, il faut entendre tout ordre portant sur l'achat d'un de nos produits, accompagné, le cas échéant de l'acompte ou du règlement nécessaire, et dûment adressé à notre société. Toute commande transmise à notre société est irrévocable pour l'acheteur, sauf dérogation écrite de notre part. La vente d'un ou plusieurs produits commandé(s) ne devient définitive qu'après acceptation et confirmation par notre société de la commande passée».

II - LIVRAISONS

2-1 Délais Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et informatif à compter de la confirmation de la commande. Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation ou la résolution de la commande.

2-2 Risques – Transport Nos produits, même convenu franco, voyagent toujours aux risques et périls du destinataire à qui il appartient en cas d'avarie ou de manquant de faire toutes réserves nécessaires auprès du transporteur seul responsable, dans les conditions et formes de l'article L.133-3 du Code du Commerce.

III - PAIEMENT

Première commande. **Modalité : livraison contre remboursement au transporteur ou chèque remis avant expédition.**

Ordres ultérieurs d'une quantité inférieure à 100 ml ou d'une valeur inférieure à 460 € : paiement net au comptant ; Ordres ultérieurs de plus de 100 ml ou de plus de 460 € : paiement au choix du client, soit :

- Au comptant par chèque dans les 5 jours de livraison, avec escompte de 2 %.

- Pour la France : traite domiciliée, valeur nette à 30 jours fin de mois.

- Pour l'étranger : traite acceptée et domiciliée, à nous retourner dans les 5 jours, valeur nette à 30 jours fin de mois ; ou virement SWIFT.

Toutes autres conditions particulières de paiement doivent faire l'objet de notre accord écrit.

Les ordres mettant en cause des fabrications particulières doivent être accompagnés d'un acompte de 50 %.

Nos factures sont payables à Troyes. Toutes sommes non payées à l'échéance prévue portent de plein droit intérêt au taux de base bancaire à la date d'émission de la facture, majoré de 3 %.

En cas d'engagements non tenus, outre les frais de banque, agios, correspondances et timbres, une indemnité forfaitaire de retard de 10% HT. de la somme due, avec un minimum de 150 € sera supportée par le débiteur, qui s'y engage, pour tenir compte des frais et honoraires de recouvrement résultant de sa défaillance.

En cas de prorogation de traite, les frais et intérêts résultant de cette prorogation sont à charge de l'acheteur.

En cas de non paiement total ou partiel, le vendeur dispose du droit de résilier de plein droit la vente, sans mise en demeure préalable. La restitution des marchandises impayées peut être demandée à l'acheteur, à ses frais et risques, elle doit être alors immédiate. Le vendeur sera dispensé de restituer les avances et acomptes reçus sur le prix, lesquels compenseront les dommages et intérêts dus par l'acheteur.

Le non-paiement d'une seule facture à son échéance rend exigible de plein droit le solde dû sur toutes les autres factures.

En cas de dégradation du crédit de l'acheteur, nous nous réservons le droit (même après expédition partielle d'une commande) d'exiger de l'acheteur la garantie que nous jugerons convenable, en vue de la bonne exécution des engagements pris. Le refus de satisfaire nous donne le droit de retenir la marchandise ou, si bon nous semble, de résilier la commande.

IV - RÉCLAMATIONS ET LIMITES DE GARANTIE

« Les produits doivent être réceptionnés et vérifiés par l'acheteur lors de leur livraison, notamment quant à leur nombre, leurs coloris et l'état de leur emballage.

Sans préjudice des dispositions à prendre par l'acheteur vis-à-vis du transporteur telles que décrites à l'article 2-2, toute réclamation, réserve ou contestation sur des vices apparents ou aisément décelables ou sur des défauts de conformité des produits livrés devra être formulée par écrit, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de cinq jours à compter de la livraison des produits.

La réception sans réserve des produits, le fait de commencer a mise en œuvre, la découpe ou la pose de ceux-ci ou l'absence de réclamation dans le délai de cinq (5) jours et selon les formes mentionnés à ci-dessus couvre tout vice apparent ou aisément décelable et/ou tout défaut de conformité.

En cas de vice ou de défauts de conformité avéré dénoncé dans le délai et selon les formes mentionné ci-dessus, la responsabilité de notre société est expressément limitée au remplacement de la marchandise reconnue défectueuse, à l'exclusion de l'indemnisation de toute dommage consécutif et de tout frais, pénalités ou débits.

Il est expressément convenu que les écarts de coloris entre fabrications ou avec des échantillons ne peuvent être considérés comme des défauts de conformité et donner lieu à réclamation ou refus de marchandise. Par dérogation à l'article 1648 du Code civil, notre société ne pourra être tenue d'aucun vice caché des produits ni d'aucune conséquence dommageable découlant directement ou indirectement de tels vices. Notre société ne saurait non plus être responsable du non-respect des prescriptions techniques, des conditions de pose ou de la non-utilisation des produits préconisés pour la pose, ni de la non-compatibilité de la réception et de la préparation des supports conformément aux DTU, aux règles de l'art et aux usages. Il est impératif de se reporter aux prescriptions, notices et documents de la société qui ont été remis à l'acheteur ou qui pourraient lui être fournis sur sa demande.

Les concessions commerciales proposées comme solution d'un litige ne peuvent être retenues comme reconnaissance implicite de responsabilité ».

V - RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Le transfert de propriété de nos produits est suspendu jusqu'à complet paiement du prix de ceux-ci par l'acheteur, en principal, intérêts et accessoires, même en cas d'octroi de délais de paiement. Toute clause contraire, notamment insérée dans les conditions générales d'achat, est réputée non écrite. L'acheteur est autorisé, dans le cadre de l'exploitation normale de son établissement, à revendre les produits livrés. Mais il ne peut, ni les donner en gage, ni en transférer la propriété à titre de garantie. En cas de revente, l'acheteur s'engage à avertir immédiatement notre société de celle-ci afin de lui permettre d'exercer éventuellement son droit de revendication sur le prix à l'égard du tiers acquéreur et à avertir le tiers acquéreur de l'existence de la clause de réserve de propriété pesant sur les produits. L'autorisation de revente est retirée automatiquement en cas de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire.

VI - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de recours aux Tribunal pour quelque cause que ce soit, ceux de TROYES sont déclarés seuls compétents et la loi applicable sera la loi française.

Toute question relative aux présentes conditions générales de vente ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent sera régie par la loi française.